

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 101 (1956)
Heft: 12

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Les livres :

Das Verfahren gegen die Abwesenden im schweiz. Militärstrafprozess
 (La procédure contre les absents en droit pénal militaire). Thèse
 zuricoise de Félix Sträuli. Imprimerie Schönenberger A.G.,
 Winterthour, 1956.

Les cas où des absents doivent être jugés par les tribunaux militaires sont assez fréquents. Il s'agit avant tout, mais pas exclusivement, de jeunes Suisses qui sont entrés dans la Légion étrangère française et qui ont ainsi contrevenu à l'art. 94 CPM (atteinte à la puissance défensive du pays). Néanmoins le CPM n'a consacré à la procédure par défaut que les deux art. 166 et 167. L'auteur de la thèse décrit dans les détails la procédure suivie par les tribunaux militaires. Il parle, entre autres, des rapports existant entre la procédure par défaut et la prescription et ensuite des voies de recours admissibles contre le jugement. Il ne manque pas de critiquer certains défauts de la réglementation actuelle, notamment le fait que la procédure peut aboutir à une condamnation de l'accusé, mais jamais à son acquittement : si le tribunal estime que l'accusé est innocent, il ne peut que suspendre la procédure qui sera reprise si l'accusé est arrêté ou s'il se présente volontairement devant les juges. L'auteur estime que le juge doit avoir la possibilité d'acquitter un accusé dont l'innocence lui paraît démontrée et que, pour rétablir l'équilibre entre l'accusation et la défense, il faudrait constituer à l'accusé absent un défenseur d'office. En revanche, l'auteur combat la théorie qui veut qu'aucun jugement ne soit prononcé contre un absent, la suspension de la procédure étant seule admissible.

La thèse est écrite avec beaucoup de tempérament, parfois dans un style quelque peu trop littéraire, mais sa lecture est intéressante et peut être recommandée même à des lecteurs qui ne sont pas juristes.

D^r St.

Waffe und Wirkung bei der Fliegerabwehr, par le Dr. Hans Brändli,
 Colonel a.d. des troupes de défense contre avion. — Birkhäuser
 Verlag, Basel und Stuttgart.

L'invulnérabilité toujours croissante des avions modernes soumis au feu de l'artillerie de D.C.A. tirant des obus à temps (ZZ) a engagé presque toutes les armées à confier la lutte antiaérienne terrestre aux canons de moyens et petits calibres tirant au but à une cadence extrêmement rapide des rafales de projectiles percutants (AZ). Ces armes ne sont toutefois efficaces que contre des avions volant bas (altitude maximale 1500 m.) ou attaquant au sol. Pour combattre les avions à plus grande altitude, on a de plus en plus recours aux roquettes et fusées téléguidées.

L'étude théorique des points d'impacts que l'on peut obtenir en quantité suffisante pour provoquer la chute d'un avion par le tir des canons de petits et moyens calibres revêt une grosse importance, surtout si l'on tient compte qu'il s'agit d'atteindre en quelques secondes un but qui se déplace à une très grande vitesse.

C'est à cette étude que le colonel Brändli consacre son livre, divisé en trois chapitres, au long desquels les formules mathématiques et les diagrammes graphiques abondent.

Après un exposé des bases théoriques et des méthodes de calcul qui ont présidé à son travail, l'auteur recherche et démontre l'influence qu'ont sur l'efficacité du tir les erreurs de pointage — une fausse estimation de la distance — la dispersion de la gerbe en fonction du temps de vol des projectiles — et tous les facteurs balistiques dont il faut tenir compte pour atteindre le but.

Un dernier paragraphe est consacré aux engins à 4 tubes tirant simultanément leur rafale. L'auteur se demande, sans toutefois prendre position, s'il est préférable d'orienter tous les tubes sur des axes convergents ou des axes divergents. Nous croyons savoir que les tubes de ces engins sont fixes et non pas mobiles et dans ce cas, cette question est affaire des constructeurs et non des cadres et des servants attribués à ces armes.

Il y a quelques années, le colonel Brändli a publié un livre consacré au tir contre avion avec engins multitubes : certains critiques, analysant cet ouvrage ont relevé qu'il s'agissait avant tout d'un livre de mathématiques pures et que de ce fait, l'officier moyen de D.C.A. n'y trouvait pas grand-chose pour parfaire son instruction, d'autant plus que la lecture est parfois aride et les conclusions pratiques peu nombreuses. Ces remarques pourraient également être faites à la nouvelle contribution, qu'avec une compétence remarquable, le colonel Brändli apporte aux multiples problèmes que pose le tir contre avions. Son ouvrage s'adresse donc particulièrement aux constructeurs d'armes — aux organes chargés de l'acquisition du matériel de guerre — aux ingénieurs des polygones d'essais ainsi qu'aux officiers instructeurs. Néanmoins, les officiers des trp. de D.C.A. que les calculs de balistique et les corrections d'erreur de visées peuvent passionner y trouveront également une ample moisson de données fort utiles à l'exercice de leur commandement.

St.

Histoire de l'Art en Suisse (tome II) « L'époque gothique », fascicule VII (traduction française de Luc Boissonnas), par Joseph Gantner, professeur. — Editions Victor Attinger S.A., Neuchâtel.

Il faut saluer avec joie la reprise de l'édition de cette œuvre importante de notre pays, dont la publication se poursuit à un rythme lent, mais sûr et qui sera sans doute terminée (tome II) au cours de ces prochains mois.

Nous voici à l'étude de la sculpture et de la peinture à l'époque gothique. L'apogée du gothique fait naître les *peintures murales* de la Suisse romande, des Grisons et de la Suisse orientale, dont les plus importantes, pour cette époque, se trouvent dans les églises de Waltensbourg, Saint-Georges à Räzünz et Oberwinterthur (canton de Zurich).

La partie la plus importante de cette livraison est consacrée à l'examen des problèmes de style et d'origine que posent à l'historien de l'art les deux plus purs joyaux de l'art rayonnant en Suisse : le recueil de poésies courtoises enluminé, connu sous le nom de *Manuscrit de Manesse*, et les *verrières* du chœur de l'église conventuelle de

Königsfelden (Argovie), « l'œuvre la plus importante de la peinture monumentale allemande » pour la première moitié du XIV^e siècle. De ces deux chefs-d'œuvre, le premier est dû à des artistes de la région de Zurich (et non de Constance, comme on l'a souvent supposé) et se trouve aujourd'hui à l'étranger (à Heidelberg) ; le second fut exécuté certainement par des artistes étrangers (on hésite encore entre l'Autriche, le Haut-Rhin et l'Alsace) et est demeuré à son emplacement original.

Le chapitre consacré à l'art rayonnant se termine par un rapide aperçu des *arts dits mineurs*, parmi lesquels brillent les pièces d'orfèvrerie des trésors de Bâle et de Coire.

Le quatrième et dernier chapitre, consacré à l'art flamboyant, montre la transposition et les dernières manifestations du gothique en examinant d'abord l'évolution du *portail sculpté*, ce thème médiéval par excellence unissant la sculpture et l'architecture dans une synthèse qui va bientôt être détruite par les nouveaux courants de l'art renaissant. Continuant à traiter d'anciens thèmes, (Saint-Sépulcre, tombeaux) l'art flamboyant se sécularise de plus en plus. La pierre tombale se transforme en portrait et devient un monument commémoratif ; devant cet effort terrestre, l'ancienne piété disparaît.

Si dans ces thèmes, l'art flamboyant marque un déclin qui lui sera fatal, il retrouve sa signification dans ces magnifiques *retables à volets* qui prennent place sur le maître-autel où semblent se concentrer toutes les forces vives de cet art, documents extraordinaires de l'évolution vers l'unification qui caractérise le gothique tardif. Composé de parties sculptées et de volets peints, le retable flamboyant est intimement lié à l'essor de la peinture sur bois qui fera l'objet du prochain fascicule.

—.

Le concept de guerre dans l'histoire contemporaine et dans la législation internationale, par Lothar Kotzsche. — Thèse présentée à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, à Genève.

Le développement actuel des armes modernes pose de façon impérieuse aux milieux militaires et scientifiques la question suivante : est-ce que, à l'avenir, les conflits armés prendront la forme de guerre au sens conventionnel du terme ? La crise actuelle de l'OTAN est étroitement liée à cette question. Est-ce que l'état-major général de cette organisation doit baser sa stratégie et sa tactique sur les formes classiques de la guerre ou bien doit-il prévoir que l'antagonisme Est-Ouest conduira à un anéantissement massif des populations au moyen des engins thermonucléaires ? Dans ce dernier cas, l'issue du conflit ne dépendrait pas des armées, mais des performances de quelques physiciens. Stratégie, tactique, droit de guerre perdraient dans ce cas toute signification.

On s'est efforcé récemment aux Etats-Unis de résoudre cette question par des moyens scientifiques. Les études entreprises par quatre professeurs de l'Université de Princeton, en utilisant des méthodes différentes, concordent sur un point : il est certes possible que dans des conflits futurs des bombes thermonucléaires seront utilisées pour anéantir des régions, voire des pays entiers, mais cela n'exclut pas la possibilité d'une guerre au sens classique du terme.

Il est même possible, voire même probable, qu'un belligérant engage simultanément les deux types de guerre.

Telles sont les questions qu'examine la thèse de Lothar Kotzsch « The concept of war in Contemporary History and International Law » qui a paru récemment dans la collection des publications de l'« Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales » à Genève (Librairie E. Droz). En fait, toutes les études entreprises dans les universités suisses traitant des questions de la neutralité, du droit des prisonniers, des crimes de guerre, etc., n'ont un sens que pour une guerre au sens classique du terme. L. Kotzsch s'efforce de dégager les conséquences pratiques et juridiques de la distinction établie par le professeur Guggenheim entre la guerre au sens matériel et la guerre au sens formel du terme. Il montre les conséquences qui résultent de cette distinction, tant pour le juriste que pour le soldat. L'un et l'autre se trouvent en fait placés devant la même question. Dans quelle mesure le droit de guerre classique est-il encore valable ? Quand et où doit-il être appliqué ? En se basant sur la juridiction du tribunal militaire de Nuremberg, l'auteur examine dans quelle mesure cette juridiction est une prolongation du droit positif de guerre. Cette question est d'autant plus importante que les accusés de Nuremberg n'ont pas été seulement jugés en fonction du droit pénal militaire de leur pays, mais directement en fonction du droit international positif.

Pour la Suisse neutre, la distinction entre guerre matérielle et guerre formelle est également de la plus haute importance. Ainsi que l'auteur le prouve en examinant les cas de violation de la neutralité suisse par les belligérants, il peut en résulter une guerre au sens matériel du terme. Mais il est reconnu, d'une façon générale, que la défense armée en vue de garantir le respect de la neutralité ne constitue pas un acte de guerre. Les Etats neutres sont tenus même de pratiquer cette défense ; si l'agresseur persiste dans sa violation, il peut en résulter des opérations militaires dans le sens matériel du terme.

Il en résulterait que les mesures humanitaires prévues par le droit de guerre (par exemple la protection des prisonniers) et les normes prévues par la convention de La Haye doivent être appliquées dans ce cas.

Non seulement cette étude introduit l'officier dans les questions actuelles que pose le droit de guerre, mais elle lui montre la responsabilité individuelle accrue que risquent de faire peser sur lui les guerres futures.

Bewegungskrieg. — Führungsprobleme einer Infanterie Division im Westfeldzug 1940, par Hermann Teske. 15 croquis, dont 7 en annexes. 6^e volume de la collection « Die Wehrmacht im Kampf ». Kurt Vowinkel Verlag, Heidelberg.

Varsovie capitule le 27. 9. 1939. Ce jour-là Hitler annonce à ses trois commandants de groupes d'armées, non consultés et surpris, son intention de se retourner vers l'W. Sa directive N° 6 du 9. 10. précise que les Français et leurs alliés doivent être battus, à l'effet de « créer une base permettant d'attaquer l'Angleterre par mer et par les airs ».

Tandis que le G.A.B. (v. Bock) opérera dans le N., contre la

Hollande et partiellement la Belgique, le G.A.A. (v. Rundstedt — c'est son chef E.M. v. Manstein qui a conçu le plan) — percera jusqu'à l'embouchure de la Somme en vue de permettre l'investissement des principales forces adverses dans le N. de la France et en Belgique.

Dans le G.A.A. figure la 16^e *D. inf.* (du 2^e C.A. de la 4^e A.) dont l'auteur de « *Bewegungskrieg* » retrace l'activité, du 10 mai au 26 juin 1940, sur l'itinéraire Bonn, N. de Givet, Chimay, Fourmies, Cambrai, Lille, Béthune, Abbeville, S. de Rouen, Alençon, Laval et la Vendée.

Ce récit tend à prouver la valeur des Instructions sur la conduite des troupes de la Wehrmacht, émises en 1938. Sur le plan stratégique, les échecs en Russie et en Afrique du N. seraient dus aux erreurs d'Hitler qui ne tient compte que des enseignements de la guerre de 1914-1918, sans se préoccuper de ceux des campagnes du passé. Avant de vouloir imiter Napoléon, Hitler, le « *Gröfaz* » (gröesster Feldher aller Zeiten) aurait dû l'étudier.

L'auteur ne s'attarde pas à ces généralités. Du début de son étude, nous extrayons certains faits qui nous ont frappé.

C'est tout d'abord l'importance du rôle joué par les jeunes officiers de l'E.M.G. Si, par exemple, au cours de cette brève campagne, trois commandants ont pu, sans grand inconvénient, se succéder à la tête du 2^e C.A., c'est que le chef E.M. de ce C.A., un jeune colonel, est resté, lui, à son poste.

Selon l'auteur, les *obstacles* créés sur les routes de Belgique ne ralentirent que fort peu l'envahisseur : les uns ne furent presque pas défendus, les autres pas du tout. Etonnantes aussi sont d'une part la faible résistance rencontrée sur la *Meuse*, de l'autre, l'imprévoyance mise à occuper des fortins prolongeant la *ligne Maginot*. Ceux-ci, le 16 mai vers midi, sont dépourvus de défenseurs (compte rendu de cyclistes). Le lendemain à l'aube des Marocains y opposent une résistance acharnée. Par ceux que l'on a capturés, on apprend que, la veille seulement, ils furent chargés de défendre ces ouvrages.

Ce même jour surviennent deux incidents, dont les suites auraient pu être néfastes pour des troupes moins bien en mains que la Wehrmacht. Un rgt. de la D., en marche, voit une escadrille de la *Luftwaffe*, rentrant dans les lignes allemandes, le survoler à 2000 m. d'altitude. Soudain des bombes tombent sur la colonne, tuant 8 hommes et en blessant 13. Méprise ? Inattention ? Mystère. L'auteur suppose qu'un des avions, touché par l'ennemi, a cru pouvoir larguer ses bombes sans danger. Quoi qu'il en soit, la nouvelle gagne instantanément toute la division. Résultat : le lendemain, un bombardier, volant à faible altitude et nettement reconnaissable comme appartenant à la *Luftwaffe*, attire sur lui le feu — par chance inoffensif — de tout un rgt. de la division.

Ailleurs c'est une troupe à l'attaque qui, surprise par des projectiles d'artillerie arrivés par un flanc, les attribue à une batterie allemande. Un officier E.M.G. met fin au désarroi en démontrant que le rgt. art. de la D. n'est pas encore entré en action et qu'il s'agit de projectiles français.

Le récit de Teske fournit d'exemples intéressants et instructifs. Laissons à nos lecteurs le soin de les découvrir. S'il souligne les qualités de la troupe et des chefs, il montre aussi avec quel soin l'on s'est appliqué à les développer par un entraînement intensif, sur lequel s'est

fondée la confiance de chacun dans la valeur de l'ensemble. C'est ainsi que l'on est parvenu à régler des frictions et des malentendus inévitables comme aussi à faire face aux situations souvent imprévues qui venaient bouleverser les plans et entraver l'exécution des ordres.

Ldy.

Les revues

Schweizer Monatshefte, septembre 1956. Dr F. Rieter, Schulhausstrasse 19, Zurich.

Le professeur Eugène Böhler de Zurich nous donne une étude fondamentale sur un problème d'importance vitale, ayant pour objet : *L'homme et les puissances collectives*. Différents points de vue y sont envisagés. A propos des événements qui se passent en Pologne *la Révolution des 90 jours en Pologne* par Alexandre Korab offre un intérêt tout spécial. Le travail du Dr Fritz Wanner, directeur des usines électriques du canton de Zurich, *Citoyen, consommateur d'énergie et contribuable* donne de courts développements d'importance fondamentale. La structure de nos usines électriques, vue dans le cadre de l'économie nationale, y est surtout mise en relief. Hermann Hesse continue à publier des *lettres* d'un intérêt remarquable. Elles contiennent des *pensées sur lui-même et son œuvre*. Une reproduction préliminaire prise d'un livre qui va paraître du Dr Max Lüthi, Zurich, présente le chapitre : *Deux scènes de Hamlet, miroir du drame shakespeareien*. *La Revue politique* donne des commentaires sur la votation fédérale du 30 septembre, prend position vis-à-vis de la décision en faveur du *raccourcissement du temps pour la formation des cadres de l'armée*, donne des rapports sur l'Allemagne occidentale et sur la Tchécoslovaquie, ainsi qu'un rapport sur une conférence d'intérêt social et politique en Angleterre. *La Revue culturelle* contient des comptes rendus remarquables du théâtre parisien et d'une représentation du festival de Bregenz. Comme toujours un riche assortiment bibliographique termine cette revue.
